



La

Principale :

Mme Sandrine
VICTORIN

Tél : 0596 744063

Mèl : [ce.9720031b@ac-
martinique.fr](mailto:ce.9720031b@ac-martinique.fr)

3 cité belle étoile
97280 LE VAUCLIN

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POURQUOI ELIRE DES REPRESENTANTS ?

Il est très important que tous les parents s'expriment lors de ce scrutin, afin de désigner les personnes qui parleront en leur nom.

QUAND ET COMMENT VOTER ?

Vote par correspondance :
**de la réception du matériel de vote jusqu'au vendredi 10
octobre 2025 – 12h30**

OU

Chaque élève se voit remettre, **dès le mardi 07 octobre**, une enveloppe avec tout le matériel de vote pour chaque parent.

Le pli de vote par correspondance de chaque parent, dûment affranchi, est confié à La Poste. Il peut aussi être confié à l'enfant qui le dépose **au plus tard vendredi 10 octobre avant 12h30, dans l'urne prévue à cet effet**.

Les plis parvenus après la clôture du scrutin sont déclarés nuls.

ATTENTION : QUEL QUE SOIT LE NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS AU COLLEGE :

UN SEUL VOTE PAR PARENT = UN SEUL VOTE PAR ENVELOPPE

= UNE SEULE ENVELOPPE PAR PARENT

QUI PEUT VOTER ?

- ◆ **Chaque parent d'élève**, sauf ceux qui se sont vus retirer l'autorité parentale par décision de justice
- ◆ **Les personnes qui ont la garde légale ou judiciaire d'élèves et les familles nourricières d'enfants placés sous la garde d'organismes sociaux** bénéficient d'un suffrage non cumulatif avec celui dont ils disposeraient au titre de leur propre enfant inscrit dans le collège.
- ◆ **Les beaux-pères et belles-mères**, du fait du remariage des parents, **ne sont ni éligibles, ni électeurs**.

Nous remercions chaque parent de faire preuve de civisme en participant au scrutin.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attention : chaque parent est électeur – une enveloppe par parent

1 bulletin
par parent

Bulletin sans rature
ni surcharge



✉ Petite enveloppe
(ne pas cacheter)



✉ 2^{ème} enveloppe (Kraft)

Écrire au recto :

Election des parents au Conseil d'Administration
Collège Georges Celma
97280 Vauclin

Écrire au verso :

Nom – Prénom – Adresse de l'électeur
Nom – Classe de l'enfant

SIGNATURE !

(Une enveloppe non signée entraîne la nullité du vote)



ENVOI ou DEPOT :

- **soit** le pli affranchi sera **confié à La Poste**
(Les plis non affranchis et déposés aux services postaux seront refusés par le collège)
- **soit** le pli sera **porté directement au collège et placée dans l'urne prévue à cet effet.**

LES PLIS PARVENUS APRES LA CLOTURE DU SCRUTIN
VENDREDI 10 OCTOBRE 2025 A 12H30
ET LES ENVELOPPES CONTENANT 2 VOTES
SERONT DECLARES NULS